Santé publique: limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques 0Hz-300GHz. Recommandation

1998/0166(CNS) - 18/02/1999

Le rapport de M. Gianni TAMINO (Verts, I) sur une proposition de la Commission concernant une recommandation du Conseil sur la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ce type de rayonnements provient, comme l'explique le rapporteur dans son exposé des motifs, à la fois de l'extérieur des maisons où nous habitons (lignes à haute tension, radars, relais de télévision, etc.) et de l'intérieur (fours à micro-ondes, sèche-cheveux, rasoirs électriques, téléviseurs, magnétoscopes, téléphones portables,...). Les amendements adoptés demandent notamment une législation et la mise en place d'un cadre communautaire uniforme visant à éliminer tout danger éventuel pour la santé publique.